

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mars 2010

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 2386)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 77

présenté par

M. Gorce, M. Nayrou, M. Cahuzac, M. Muet, Mme Fourneyron,  
M. Baert, M. Launay, M. Carcenac, Mme Filippetti, Mme Delaunay,  
M. Hutin, M. Juanico, M. Dussopt  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 14**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« sur son site de communication au public en ligne, de manière très apparente, y compris en période de jeu. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d'obliger les entreprises à attirer continuellement l'attention des joueurs sur leurs droits justifiés par les risques courus.